

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 09 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 28 octobre 2022

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laure ROUBERTIE à Gilbert ROUSSEAU
Chantal BOUTHINAUD à Delphine GABOUTY
Julien MORIN à Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN

Secrétaire de séance : Madame Marie-José ROBERT

N°2022/D/077 - **Objet :** Compte-rendu de délégation du Maire

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire certaines attributions conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales.

Dans le cadre de ces délégations, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

- Signature de l'avenant 1 - Avenant de transfert concernant la fourniture de pains et viennoiseries frais artisanaux, de la Maison Fleury au profit de la Boulangerie WEBER dans le cadre d'une cession d'activité.
- Signature le 13 octobre 2022 de l'avenant n°1 au marché relatif à l'exploitation et maintenance des installations d'éclairage public de la commune. La société CITELUM devient la société DALKIA ELECTROTECHNICS.

- Renouvellement de la convention d'affichage avec JC Decaux concernant le panneau placé au carrefour Fernand MALINVAUD, référence cadastrale AA 20, en date du 5 octobre 2022.

Le Conseil Municipal prend acte

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 09 novembre

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.